BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1239

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

850 971 557 RCS Strasbourg.
MACANDERS EST.
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.
Capital : 5000 EUR.
Adresse : 3, Quai Kleber, 67000 Strasbourg.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement le 15 novembre 2021, La Société MACANDERS EST - SARL unipersonnelle au capital de 5.000 € - dont le siège social est 3 Quai Kléber 67000 STRASBOURG (RCS STRASBOURG 850 971 557) et la Société MACANDERS GROUP - SAS au capital de 103.004 €, dont le siège social est 3 Avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris (RCS PARIS 478 077 233), ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société MACANDERS EST par la Société MACANDERS GROUP. La Société MACANDERS EST ferait apport à la Société MACANDERS GROUP de la totalité de son actif, soit 252.448 € à charge de la totalité de son passif, soit 231.425 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 21.022 €. La Société MACANDERS GROUP détenant la totalité des 5.000 parts sociales composant le capital social de la Société MACANDERS EST, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts sociales de la Société MACANDERS EST détenues par la Société MACANDERS GROUP un boni de fusion de 16.022 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société MACANDERS EST depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la Société MACANDERS GROUP. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2021. La Société MACANDERS EST sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé : au greffe du Tribunal de Commerce de STRASBOURG pour la Société MACANDERS EST en date du 17 novembre 2021. au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS pour la Société MACANDERS GROUP en date du 17 novembre 2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de Commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de Commerce compétent. Pour avis.